



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 27 dont 27 sont encore en fonction. Séance du 05 Juin 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 20 membres, absents excusés ayant donné procuration : 6 membres, absents excusés : 0 membres, absent : 1 membre

POINT N° 46

RENOUVELLEMENT DE « L'ETE A LA PISCINE » ET GRATUITE POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 8 ANS ACCOMPAGNES

Mme la Maire expose :

La piscine de Sainte-Marie-aux-Mines représente l'un des équipements les plus plébiscité de la commune par ses habitants.

Construite en 1903, la piscine municipale est un "morceau d'histoire". Son architecture, ses bassins, ses vitraux, sa fontaine sont uniques. Elle a fait l'objet récemment d'une importante opération de décoration intérieure avec la restauration de son vitrail et la réalisation de belles fresques murales grâce au personnel municipal. Le média TLVA lui a d'ailleurs consacré un reportage diffusé en juin 2025.

A l'été 2025, une première édition de « l'été à la piscine » a vu le jour. L'objectif était d'ouvrir l'espace vert à l'arrière de la piscine et d'y proposer des activités extérieures pour petits et grands. Compte-tenu de son succès, il est proposé de pérenniser l'opération, sur le même modèle que l'année précédente, à savoir :

1) Des animations d'été,

Les enfants et les jeunes pourront bénéficier, sous surveillance obligatoire d'un adulte responsable les accompagnant, de :

La mise en place de jeux d'enfants adaptés à différents âges (ex : jeux de balles, jeu quilles, cible avec balle scratch, filet de badminton et volley, cible avec balles scratch et autres...).

La mise en place de transats, fauteuils, toile d'ombrage pour petits et grands et des plantes décoratives prêtées par la ville de Nancy,



VILLE DE

**Sainte-Marie
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20260605-46_2026-DE
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026

Le centre social et culturel proposera une animation 1 à 2 fois par semaine par beau temps suivant un programme qui sera actualisé en fonction des conditions météorologiques locales.

2) Recueil des appréciations et idées : le public pourra faire part de ses appréciations et ses idées sur un carnet mis à disposition le temps de l'animation « L'été à la piscine ».

3) Gratuité pour les enfants de moins de 8 ans sur les mois de juillet et août

Pour rappel, les enfants de - de 8 ans doivent OBLIGATOIREMENT être accompagnés d'un adulte responsable en charge de leur surveillance. En cas contraire, l'entrée leur sera refusée.

Dès réception et installation des animations et jusqu'au 31 août, la gratuité pour les enfants de moins de 8 ans accompagnés sera appliquée.

Pour des raisons de sécurité, le nombre de visiteurs maximum est fixé à 50. Le personnel de la piscine se réserve le droit de refuser l'accès aux visiteurs une fois la jauge atteinte.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place de l'été à la piscine et la gratuité pour les enfants de moins de 8 ans sur les mois de juillet et août

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Nadège FLORENTZ

La Maire

Noëllie HESTIN